

1

(N^o 52.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1838.

RAPPORT complémentaire de la section centrale chargée de l'examen du Budget du Département de la Guerre pour l'exercice 1839, et relatif à plusieurs amendemens proposés audit Budget, par M. le Ministre de la Guerre ().*

MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur, le 10 de ce mois, de déposer sur le bureau de la Chambre, le rapport de votre section centrale sur le Budget de la Guerre pour l'exercice 1839, tel qu'il vous a été présenté par le Ministère à l'une des premières séances de la présente session, et aussi sur plusieurs des crédits supplémentaires demandés pour l'exercice 1838, qui, pour la régularité et l'ordre de la comptabilité générale, ont été transférés au Budget de 1839.

Vous verrez par ce rapport, qui est presque imprimé maintenant, et qui vous sera en conséquence distribué très-incessamment, que quelques lacunes existaient encore dans le Budget tel que M. le Ministre de la Guerre le demandait pour que l'armée puisse être entièrement organisée de manière à pouvoir la porter, pour le cas de Guerre, à la force numérique de 110,000 hommes, c'est-à-dire à une force égale au contingent voté annuellement par la Législature depuis 1832. A l'effet de remplir ces lacunes, M. le Ministre de la Guerre a proposé à votre section centrale plusieurs amendemens qu'elle a reçus le 11 de ce mois, le lendemain du dépôt de son rapport.

Nous avons cru que dans les circonstances actuelles nous ne pouvions mettre le moindre retard à l'examen de ces amendemens, sans toutefois négliger d'en faire l'objet de notre plus sérieuse attention. C'est notre rapport qui les concerne que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui.

(*) La section centrale était composée de MM. *Raikem*, président, *Brabant*, *De Longrée*, *Simons*, *Metz*, *Depuydt* et *Desmaisières*, rapporteur.

CHAPITRE II.

SECTION II.

ART. 1. — *Solde de l'infanterie.* — Majoration fr. 816,584 95.

Infanterie de réserve. — M. le Ministre nous demande une somme de fr. 696,571 97^c. destinée à porter le plus tôt possible au complet les états-majors, les cadres des officiers de compagnie, sur le pied de trois par compagnie, et les cadres entiers des sous-officiers et caporaux des neuf régiments de réserve. fr. 696,571 97

Quatrièmes bataillons des douze régiments d'infanterie de ligne. — Les compagnies de grenadiers et de voltigeurs de ces bataillons ont été depuis deux années environ réunies en corps provisoire. M. le Ministre désire en former définitivement un régiment, afin de donner à ce corps d'élite toute la liberté d'action qui lui est nécessaire, et de faire cesser les difficultés administratives que son organisation actuelle entraîne à sa suite.

Si la Chambre approuve à cet égard les vues et projets du Ministre, il y aurait alors à remplacer le grand et le petit état-major de ce régiment, qui ont été formés de militaires détachés de divers corps, et à pourvoir aussi à la solde des cadres de deux nouvelles compagnies, par quatrième bataillon de chacun des douze régiments de ligne, ce qui présenterait les augmentations de dépenses suivantes :

Pour la formation définitive du régiment de grenadiers et voltigeurs	46,650 38
--	-----------

Reconstitution des cadres des compagnies d'élite des quatrièmes bataillons.	78,147 60
---	-----------

TOTAL. . . fr.	821,369 95
----------------	------------

Dont il faut déduire 21 centimes par jour sur la solde de 1500 hommes qui seront placés, en plus, à la garde du camp, et qui recevront les vivres de campagne pendant 275 jours, soit 412,500 journées	fr. 86,625 »
--	--------------

RESTE. . . fr.	734,744 95
----------------	------------

La section centrale, en présence des vœux émis par toutes les sections de la Chambre et de celui qu'elle a émis elle-même, pour que l'armée soit promptement mise sur un pied tel que tout le contingent voté soit rendu disponible, d'une manière utile, pour le cas de guerre, a cru de son devoir de vous proposer, Messieurs, l'adoption de ce crédit supplémentaire demandé par M. le Ministre de la Guerre. Cependant, elle désire que M. le Ministre examine sérieusement la question de savoir si l'on ne pourrait pas réduire le nombre des régiments de réserve, dont plusieurs n'ont que deux et même un bataillon. La dépense que l'on aurait alors à faire en moins pour les états-majors, viendrait permettre d'augmenter encore la force de la partie de l'armée à tenir sous les armes. Il en serait de même, si l'on ne reconstituait pas les cadres

des compagnies de grenadiers et de voltigeurs des quatrièmes bataillons des douze régimens de ligne, et par conséquent, nous engageons aussi M. le Ministre à examiner attentivement s'il ne vaudrait pas mieux en agir ainsi.

Par suite des observations qui lui avaient été faites par la section centrale, M. le Ministre a aussi pétitionné, par ses nouveaux amendemens, une somme de 81,840 francs afin de pouvoir porter le traitement des sous-lieutenans d'infanterie, qui est actuellement de 1,480 à 1,600 francs, mais nous n'avons point à porter cette augmentation ici, vu que nous l'avons, nous-mêmes, déjà comprise dans notre amendement proposé dans notre rapport du 10 décembre, après défalcation toutefois du 1/2 pour cent pour médicamens, soit de fr. 409 20 c^s.

ART. 2. — *Solde de la cavalerie.* — Majoration fr. 82,982 70.

M. le Ministre de la Guerre ayant jugé qu'il était nécessaire de former deux nouveaux escadrons de cavalerie de réserve (grosse cavalerie), pour pouvoir former avec 2 escadrons de gendarmerie mobilisée, 4 escadrons de cette arme en plus, et porter ainsi la force totale de la grosse cavalerie à 16 escadrons, cette formation nécessite pour la solde des officiers, sous-officiers, brigadiers et cavaliers de ces deux escadrons nouveaux la somme de. fr. 157,727 70

Dont il faut déduire :

1^o Pour 700 hommes placés au camp avec vivres de campagne et 400 en cantonnement à 21 centimes par jour pendant 275 jours, soit 302,500 journées. 62,525 »

2^o Pour différence de traitement demandé en faveur des médecins adjoints et des vétérinaires de 2^{me} classe, qui ne doit pas s'étendre à ceux commissionnés. Savoir, 2 médecins adjoints et 9 vétérinaires fr. 11,220 »

74,745 »

Reste une majoration de 82,982 70

La deuxième déduction à faire en raison des chiffres moindres d'augmentation de traitement proposés par la section centrale, ne s'élève qu'à. . . fr. 7,353, 80

Différence en moins 3,866 20

Et par conséquent la majoration totale sur le chiffre proposé par la section centrale est de 86,848 90

ART. 3. — *Solde de l'artillerie.* — Diminution fr. 61,200.

M. le Ministre de la Guerre propose ici deux diminutions :

1° Pour 800 hommes qui devront être placés au camp pendant 275 jours, soit 220,000 journées à 21 c ^s fr.	46,200 »
2° Pour différence de traitement demandée en faveur des médecins adjoints et des vétérinaires de seconde classe, qui ne doit pas s'étendre à ceux commissionnés	15,000 »
ENSEMBLE.	<u>61,200 »</u>

M. le Ministre de la Guerre, au projet primitif du Budget, n'a proposé pour les 19 médecins adjoints et les 19 vétérinaires de 2^{me} classe, qu'une augmentation totale de fr. 22,373 10 c^s, tandis que la section centrale, ayant cru devoir étendre la majoration proposée par elle pour l'arme de la cavalerie à celle de l'artillerie, a proposé fr. 24,641 10 c^s. En suivant cette proportion, la diminution serait ici de 16,500 au lieu de 15,000, et par conséquent le chiffre total à retrancher serait de 62,700 francs.

ART. 6. — *Ambulances*. — Augmentation fr. 75,515 35 c^s.

M. le Ministre de la Guerre voulant mettre le corps des ambulances sur un pied tel qu'il puisse rendre les services qu'on est en droit d'en attendre, se propose de renforcer les trois compagnies existantes en adjoignant à chacune d'elles une quatrième section.

Cette mesure, d'après les renseignemens détaillés qui ont été remis à la section centrale, demande une augmentation de crédit de 90,815 35

Mais il y a à déduire pour la différence de traitement demandée, qui ne doit pas s'étendre à 12 médecins adjoints et 3 pharmaciens de 3^{me} classe commissionnés 15,300 »

RESTE . . . fr. 75,515 35

D'après le taux des différences de traitement proposées par la section centrale, il n'y a à déduire que fr. 9,902 80 c^s, différence 5,397 20

Partant, la majoration sur le chiffre de la section centrale serait de fr. 80,912 55

Ici, pour mémoire aussi, l'on devra porter en plus à l'article *masse de fourrages*, 7 chevaux d'employés supérieurs, 14 chevaux de selle et 99 chevaux de trait.

SECTION III^e.

ART. 1. — *Masse de pain*.

Il y a à porter pour les journées des hommes de l'infanterie et de la cavalerie :

394,200 journées pour l'infanterie;
123,370 id. pour la cavalerie.

Total. 517,570 rations à 13 centimes fr. 67,284 10

Dont il faut déduire pour les troupes campées et en cantonnement :

412,500 journées de troupes d'infanterie ;
302,500 id. de cavalerie ;
220,000 id. d'artillerie.

Total. 925,000 rations à 13 centimes 120,250 »

Reste à déduire. . . fr. 52,965 90

Note du Ministre. « On ne porte pas en déduction la somme de 300,000 fr. » qui a été allouée au supplément de 1838, parce que, si les prix du froment » se maintiennent pendant toute l'année 1839 au taux du jour, il y aurait un » supplément d'allocation à demander sur 14,291,596 rations portées au Bud- » get de 1839 à raison de 13 centimes la ration, tandis que le prix de revient » actuel serait de 18 centimes, ce qui, à 5 centimes d'augmentation, ferait » fr. 714,579 80 c^s. »

ART. 2. — *Masse de fourrages.*

Fourrages pour l'augmentation en chevaux.

1,187	chevaux de caval. légère pendant 275 jours.	326,425 rats à fr. 1 08 fr.	352,539 »
130	id. de selle pour l'artillerie	— 35,750 — 1 08 .	38,610 »
124	id. de guides	— 34,100 — 1 20 .	40,920 »
288	id. de cuirassiers	— 79,200 — 1 20 .	95,040 »
1,600	id. de trait pendant . . . 335 jours.	536,000 — 1 20 .	643,200 »
TOTAL.		1,011,475	

9	id. pour capitaines adjud ^s -majors d'inf ^e .	3,285
18	id. de lieut ^s -adjudans et offic ^s -payeurs.	6,570
11	id. pour lieutenans-colonels et majors.	4,015
2	id. pour officiers-payeurs	730
7	id. d'employés d'ambulances.	2,555

TOTAL. 17,155 rats à fr. 1 08 . 18,527 40

TOTAL. fr. 1,188,836 40

ART. 3. — *Masse d'habillement et d'entretien.*

Il y a à porter les journées de masse pour,

Infanterie :

1,825	journées d'adjudant-sous-officier à 60 c ^s .	1,095 »
5,110	— de musiciens 40 »	2,044 »
137,605	— de sous-officiers 30 »	51,281 50
249,660	— de caporaux et soldats . . 18 »	44,938 80

Cavalerie :

10,220	journées de sous-officier et tromp ^e .	32 c ^s . . . 3,270 40
113,150	— de brigadiers et soldats . . 28 »	31,682 »

TOTAL. fr. 134,311 70

ART. 4. — *Masse d'entretien du harnachement et ferrure des chevaux.*

Il y a à porter pour les chevaux à acheter :

1,011,475	journées à 9 c ^s	fr. 91,032 75
-----------	---------------------------------------	---------------

ART. 5. — *Masse de renouvellement du harnachement et de la buffléterie.*

Il y a à porter pour le harnachement et la buffléterie des deux escadrons à former :

306 Selles complètes à	fr. 81 »	24,786 »
306 Brides —	20 20	6,181 20
306 Licols de campagne.	5 30	1,621 80
306 — d'écurie	5 »	1,530 »
306 Bridons d'abreuvoir.	5 30	1,621 80
306 Schabraques	41 45	12,683 70
306 Couvertures en laine	19 50	5,967 »
338 Ceinturons de sabre.	6 »	2,028 »
338 Gibernes avec banderoles de carabines.	15 50	5,239 »
TOTAL.			fr. 61,658 50

Pour pouvoir tirer parti des escadrons de réserve formés à la suite des régimens de cavalerie, il est nécessaire de compléter le harnachement pour trois escadrons, ainsi pour :

459 Selles complètes à	81 »	37,179 »
459 Brides —	20 20	9,271 80
459 Licols de campagne.	5 30	2,432 70
459 — d'écurie	5 »	2,295 »
459 Bridons d'abreuvoir.	5 30	2,432 70
459 Schabraques et housses.	34 92	16,028 28
459 Couvertures en laine	19 50	8,950 50
567 Ceinturons de sabre.	3 40	1,927 80
567 Gibernes et banderoles.	13 15	7,456 5
		87,973 83
TOTAL.		fr. 149,632 33

Adopté comme les divers articles ci-dessus par la section centrale, mais avec l'observation que la plupart des prix lui paraissent très-élevés.

ART. 6. — *Casernement des chevaux.*

Il y a à porter l'allocation pour 1,011,475 journées pour les chevaux à acheter, mais il faut en déduire :

Pour les chevaux de cavalerie qui se-		
ront au camp et cantonnés.	302,500	} 522,500
Id. de l'artillerie.	220,000	

Reste donc 488,975 journées à 04, soit. fr. 19,559 »

ART. 7. — *Casernement des hommes.*

Il y a à porter l'allocation pour les hommes de l'infanterie et de la cavalerie pour lesquels la solde est demandée : nombre de journées 517,570 à 5^c. 25,878 50

Achat de 10,000 couvertures pour les hommes campés ou casernés avec fournitures de l'État à 17 francs. 170,000 »

TOTAL. fr. 195,878 50

Dont il faut déduire pour les hommes campés ou cantonnés :

1 ^o de l'infanterie.	412,500	}	935,000 journées à 5 ^c .	46,750	»	
2 ^o de la cavalerie.	302,500					
3 ^o de l'artillerie	220,000					
RESTE.				fr. <u>149,128</u>	<u>50</u>	

Ces deux amendemens ont été adoptés par la section centrale, avec l'observation que le prix de 17 francs par couverture lui paraît bien élevé.

ART. 13. — *Cantonnemens.*

Il y a à porter pour les hommes placés au camp :

412,500	journées	pour	l'infanterie ;
192,500	id.	pour	la cavalerie ;
220,000	id.	pour	l'artillerie.

Total. 825,000 journées de vivres de camp^e à 44 c^s 95¹/₁₀₀ fr. 370,837 50

Et pour les troupes cantonnées avec logement et nourriture :

110,000	journées	de	troupes de cavalerie à 74 c ^s .	81,400	00
71,905	id.	des	ambulances id.	53,209	70

Total. 181.905 journées.

TOTAL. fr. 505,447 20

CHAPITRE III. — SERVICE DE SANTÉ.

Il y a à déduire de l'article 3 de ce chapitre une somme de 31,620 francs pour la différence de traitement demandée pour 15 médecins adjoints et 16 pharmaciens de 3^e classe commissionnés. fr. 31,620 »

Vu les moindres chiffres d'augmentation de traitement proposés par la section centrale, cette diminution ne s'élève sur le crédit, tel qu'il est porté à son projet de Budget, qu'à. 22,533 50

CHAPITRE V.

ART. 2. *Matériel du génie.*

Il y aura à construire des lits de camp au pourtour des baraques; cette dépense est évaluée à la somme de.	30,000	»
Indemnité à payer pour la location des bruyères non acquises, pour servir de champ de manœuvres.	3,000	»
	<hr/>	
TOTAL.	33,000	»

Mais il y aura à déduire les sommes portées au Budget pour la location du bâtiment des écuries du prince d'Orange et d'une maison, rue de Ruysbroeck, portées aussi au chap. IV (*) . . .	6,905	50
	<hr/>	
RESTE.	26,094	50

Vu les nouvelles majorations ci-dessus mentionnées, dont le montant total est de fr. 3,073,339 58 c^s, la section centrale a émis le vœu que M. le Ministre de la Guerre veuille examiner de nouveau si l'on ne pourrait pas faire subir à l'allocation générale du matériel du génie une réduction, du chef de divers travaux qui ne réclament pas une urgente exécution, et principalement du chef de ceux qu'il a projetés dans les places situées sur la frontière de France.

Bruxelles, le 14 décembre 1838.

Le Rapporteur,

DESMAISIÈRES.

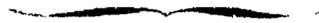
Le Président,

RAIKEM.

(*) Cette diminution ayant été faite au Budget proposé par la section centrale, il y a réellement 33,000 francs à porter en plus à l'allocation proposée par la section centrale dans son rapport primitif.

TABLEAU COMPARATIF

*Des crédits et amendemens demandés par le Ministre et de ceux
proposés par la section centrale.*



N ^o DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHIFFRES DEMANDÉS PAR LE MINISTÈRE		
		PRIMITIVEMENT	PAR AMENDEMENTS	
			PRIMITIFS.	POSITIVEMENT au dépôt du rapport de la seul. cent.
CHAPITRE I. — ADMINISTRATION GÉNÉRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »
2	— des employés et gens de service . .	170,000 »	170,000 »	170,000 »
3	Frais de route et de séjour	10,000 »	10,000 »	10,000 »
4	Matériel du Ministère	52,000 »	52,000 »	52,000 »
5	Dépôt de la guerre	19,000 »	19,000 »	19,000 »
CHAPITRE II. — SOLDES ET MASSES DE L'ARMÉE, FRAIS DIVERS DES CORPS.				
SECTION 1. — <i>Solde des états-majors.</i>				
1	État-major général	726,857 45	726,857 45	726,857 45
2	Indemnité aux généraux, commandans des corps et officiers dans une position spéciale . . .	89,900 00	93,900 »	93,900 »
3	État-major des places	273,496 40	273,496 40	273,496 40
4	Intendance	146,523 70	146,523 70	146,523 70
5	État-major particulier de l'artillerie	267,527 40	267,527 40	267,527 40
6	— — du génie	307,667 75	307,667 75	307,667 75
SECTION 2. — <i>Solde des troupes.</i>				
1	Infanterie	11,294,877 05	11,294,877 05	12,111,462 »
2	Cavalerie	3,686,110 40	3,686,110 40	3,769,093 10
3	Artillerie	2,931,785 05	2,931,785 05	2,870,585 05
4	Génie	411,434 90	411,434 90	411,434 90
5	Gendarmerie	1,505,216 45	1,505,216 45	1,505,216 45
6	Ambulances	338,985 95	338,985 95	414,501 30
SECTION 3. — <i>Masses des corps, frais divers et indemnités.</i>				
1	Masse de pain	1,864,411 78	1,864,411 78	1,811,445 88
2	— fourrages	5,058,326 61	5,058,326 61	6,247,163 01
3	— d'habillement et d'entretien	4,998,823 75	4,998,823 75	5,133,135 45
4	— d'entretien du harnachement, traite- ment et ferrure des chevaux	345,861 55	277,732 05	368,764 80
5	— de renouvellement de la bufléterie et du harnachement	183,000 »	183,000 »	332,632 38
6	— du casernement des chevaux	120,408 72	120,408 72	139,967 72
7	— — des hommes	778,900 30	778,900 30	928,028 80
8	Frais de route des officiers	150,000 »	150,000 »	150,000 »
9	Transports généraux et autres	150,000 »	150,000 »	150,000 »
	A REPORTER	35,902,115 21	35,637,985 71	38,431,403 49

MAJORATIONS définitives demandées par le MINISTÈRE.	PROPOSITIONS DE LA SECTION CENTRALE.			Observations.
	MAJORATIONS.	DIMINUTIONS.	CRÉDITS TOTAUX.	
»	»	»	21,000 »	
»	»	»	170,000 »	
»	»	»	10,000 »	
»	»	»	52,000 »	
»	»	»	19,000 »	
»	»	»	726,857 45	
4,000 »	4,000 »	»	93,900 »	
»	»	»	273,496 40	
»	»	»	146,523 70	
»	»	»	267,527 40	
»	»	»	307,667 75	
816,584 95	816,173 75	33,133 50	12,077,919 30	Majoration définitive de la sect. centrale. 783,042 25
82,982 70	86,848 90	16,948 75	3,756,010 55	— — — 69,900 15
a) »	7,094 33	72,053 »	2,866,826 40	a) Ici le Ministre a proposé définitivement une diminu- tion de 61,200 francs, et la section centrale une de fr. 64,958 65 c.
»	»	845 75	410,589 15	
»	»	»	1,505,216 45	
75,515 35	80,912 55	26,367 50	393,531 »	Majoration définitive de la section centrale. 54,545 05
b) »	»	52,965 90	1,811,445 88	b) Ici le Ministre a proposé une diminut. de fr. 52,965 90.
1,188,836 40	1,188,836 40	»	6,247,163 01	
134,311 70	134,311 70	»	5,133,135 45	
22,903 25	91,032 75	68,129 50	368,764 80	
149,632 33	149,632 33	»	332,632 33	
19,559 »	19,559 »	»	139,967 72	
149,128 50	149,128 »	»	928,028 80	
»	»	»	150,000 »	
»	»	»	150,000 »	
2,643,454 18	2,727,531 73	270,443 90	38,359,203 04	

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHIFFRES DEMANDÉS PAR LE MINISTÈRE		
		PRIMITIVEMENT.	PAR AMENDEMENTS	
			PRIMITIFS.	POSTÉRIEUREMENT au dépôt du rapport de la sect. cent.
	REPORTS.	35,902,115 21	35,657,985 71	35,431,403 49
10	Primes d'engagement et de rengagement	25,000 »	25,000 »	25,000 »
11	Chauffage et éclairage des corps de-garde.	95,000 »	95,000 »	95,000 »
12	Frais de police	35,000 »	35,000 »	35,000 »
13	Cantonemens, logement et nourriture	1,600,510 38	1,600,510 38	2,105,957 53
14	Frais de découchers des gendarmes.	70,000 »	70,000 »	70,000 »
15	Remonte	1,879,480 »	1,879,480 »	1,879,480 »
16	Frais de bureau et d'administration du corps.	443,000 »	443,000 »	443,000 »
	CHAPITRE III. — SERVICE DE SANTÉ.			
1	Personnel de l'administration centrale	31,902 75	31,902 75	31,902 75
2	Pharmacie centrale.	139,800 »	139,800 »	139,800 »
3	Hôpitaux sédentaires (<i>Personnel</i>)	321,565 15	321,565 15	289,945 15
4	— — (<i>Matériel</i>).	100,000 »	100,000 »	100,000 »
5	Élèves de l'école vétérinaire	3,000 »	3,000 »	3,000 »
	CHAPITRE IV. — ÉCOLE MILITAIRE.			
1	<i>Solde des élèves</i>	47,450 »	47,450 »	47,450 »
2	<i>Traitement de l'état-major, des professeurs, examinateurs, répétiteurs et employés du service intérieur.</i>	103,865 »	103,865 »	103,865 »
3	<i>Matériel et frais de bureau</i>	38,685 »	28,685 »	28,685 »
4	<i>École des sous-officiers</i>	20,000 »	20,000 »	20,000 »
	CHAPITRE V.			
1	Matériel de l'artillerie	1,665,300 »	1,665,300 »	1,665,300 »
2	— du génie	3,665,000 »	3,665,000 »	3,691,094 50
	CHAPITRE VI. — TRAITEMENS DIVERS.			
1	Traitemens temporaires de non-activité, réforme etc	203,685 30	203,685 30	203,685 30
2	Traitemens des aumôniers.	32,500 »	32,500 »	32,500 »
3	— d'employés temporaires et solde des domestiques	51,125 50	51,125 50	51,125 50
4	Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et secours sur le fonds de Waterloo.	30,085 15	30,085 15	30,085 15
	CHAPITRE VII. — DÉPENSES IMPRÉVUES.			
Unique	Dépenses imprévues	106,860 56	106,860 56	106,860 56
	TOTAUX.	46,610,930 »	46,336,800 50	49,630,139 18

MAJORATIONS définitives tenues en compte MINISTÈRE	PROPOSITIONS DE LA SECTION CENTRALE.			Observations
	MAJORATION	DIMINUTIONS	TOTAUX.	
2,643,454 18	2,727,531 73	270,443 90	36,359,203 04	
"	"	"	25,000 "	
"	"	"	95,000 "	
"	"	"	35,000 "	
505,447 20	505,447 20	"	2,105,917 58	
"	"	"	70,000 "	
"	"	"	1,879,480 "	
"	"	23,000 "	420,000 "	
"	"	3,333 25	28,569 50	
"	"	"	139,300 "	
(a) "	"	59,298 75	262,266 40	a) Ici le Ministre propose une diminution de fr. 31 6 0
"	"	"	100,000 "	
"	"	"	3,000 "	
"	"	"	47,450 "	
"	"	"	103,865 "	
(b) "	"	10,000 "	28,685 "	b) Ici le Ministre propose une diminution de fr. 10,000
"	"	"	20,000 "	
"	"	"	1,665,300 "	
26,094 50	33,000 "	6,905 50	3,691,094 50	Majoration définitive de la sect. centrale 26,094 50
"	"	"	203,685 30	
"	"	"	32,500 "	
"	"	"	51,125 50	
"	"	"	30,085 15	
"	"	"	106,860 56	
3,174,995 88	3,265,978 93	372,981 40	49,503,927 53	